

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1978

27 août 2011

SOMMAIRE

Aicone S.A.	94931	Tryphon S.A.	94908
APIV General Partner S.à r.l.	94908	Unicity II Acton S.à r.l.	94913
Aram Services Nettoyage S.à r.l.	94920	Unicity III Bournemouth S.à r.l.	94915
Assya Holding	94919	Unicity IV BB S.à r.l.	94916
Axolia SA.	94916	Uniwill Invest ApS	94916
Bregal Co-Invest S.à r.l.	94919	Urban Immo S.à r.l.	94917
DAM Arch S. à r.l.	94913	Value-Call S.à r.l.	94918
Dust Fiduciaire S.à r.l.	94928	Valvert Holdings S.à r.l.	94918
Edi Concept International S.A.	94915	Versale Investments S.A.	94918
Elma Finance S.A.	94927	Versale Investments S.A.	94919
Exival S.A., Société de Gestion de Patri-		Versale Investments S.A.	94926
moine Familial, SPF	94918	Versale Investments S.A.	94920
fucom sa	94911	Via Dimmi Si S.à r.l.	94933
GME Office Solutions s.à r.l.	94935	Victoria Promotion Immobilière	94907
JARDIN RE (Luxembourg) S.à r.l.	94898	Victoria Promotion Immobilière	94927
J-J. Partners S.A.	94908	Vitanatur S.à r.l.	94927
Kalippo S.à r.l.	94943	Vivalto Home	94930
Luxco Holdings CEP I S.C.A.	94941	VS Investment S.à r.l.	94930
Marie-Odile s.à r.l.	94926	V.V.B. International Holding G.m.b.H.,	
Parc du Rhône S.à r.l.	94917	SPF	94917
Park Properties S.à r.l.	94930	Walk 3 S.à r.l.	94930
PHM Topco 10 S.à r.l.	94911	Warner Bowes Holding S.A.	94931
Pluton Properties S.à r.l.	94935	Westpoint D2 Distribution Park Holdings	
Renomix S.à r.l.	94938	S.à r.l.	94931
TCP Publishing Holdco S.à r.l.	94940	Westrich Gen S.A.	94931
Techprint S.A.	94944	WIKIO Luxembourg	94927
Tosca II S.A.	94907	WIKIO Luxembourg	94934
Tradetronik S.A.	94907	Wood, Appleton, Oliver & Co S.A.	94943
Trend Trust S.A.	94922	Wood, Appleton, Oliver & Co S.A.	94935
Treveria Forty-Two S.à r.l.	94917	WP International I S.à r.l.	94940
Truvo A1 S.à r.l.	94907		

JARDIN RE (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4562 Niedercorn, Zone Industrielle Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 161.652.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the 30th day of May.

Before Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be depositary of the present deed.

There appeared:

Curver Luxembourg S.à r.l. a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the form of a limited liability company, having its registered office at ZI Haneboesch L-4562 Niedercorn registered with with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 46.419. Here represented by: Mr Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Differdange, on the 27th of May 2011.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the Articles of Association (the "Articles of Association") of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Legal form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. Legal form and corporate denomination.

1.1 There exists a private limited liability Company under the name "JARDIN RE (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present articles of incorporation and the Laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("the Law"), in particular, the amended Law of August 10, 1915, on commercial companies.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

2.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend to companies in which it has participations and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

2.3 The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

2.4 The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Niedercorn, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Niedercorn by a resolution of the sole manager or of the board of managers (as the case may be).

3.2 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of corporate unitholders or by a resolution of the sole corporate unitholder (as the case may be), acting in accordance with the legal conditions prescribed for the amendment of the Articles of Association. It may be transferred in any other country by unanimous resolution of the general meeting of corporate unitholders or the sole corporate unitholder (as the case may be) in accordance with the legal conditions prescribed.

3.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or of the board of managers (as the case may be). Where the sole manager or the board of managers (as the case may be) determines that extraordinary political, economic or social issues which may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated Company.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of death, suspension of civil rights, bankruptcy, interdiction or insolvency of any corporate unitholder of the Company.

The creditors, representatives, rightful owners or heirs of any corporate unitholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the resolutions of the general meeting of corporate unitholders or resolutions of the sole corporate unitholder (as the case may be).

II. Capital - Corporate units**Art. 5. Capital.**

5.1 The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a nominal value of one Euro (EUR 1).

5.2 The capital of the Company may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the general meeting of corporate unitholders or of the sole corporate unitholder (as the case may be), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles of Association.

Art. 6. Corporate units.

6.1 Each corporate unit confers an identical voting right and each corporate unitholder has voting rights commensurate to his corporate unitholding.

6.2 The corporate units are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per corporate unit.

6.3 Corporate units are freely transferable among corporate unitholders.

Where the Company has a sole corporate unitholder, corporate units are freely transferable to third parties.

Corporate units may not be transferred inter vivos to non-corporate unitholders unless corporate unitholders representing at least three-quarter of the corporate unit capital shall have agreed thereto in a resolution of the general meeting of corporate unitholders.

The provisions of articles 189 and 190 of the amended Law of August 10, 1915 shall apply.

6.4 The Company may redeem its own corporate units by a resolution of an extraordinary general meeting of the corporate unitholders or of the sole corporate unitholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles of Association. The redemption may only be decided to the extent that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose.

III. Management**Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the sole corporate unitholder (as the case may be) or the general meeting of the corporate unitholders which sets the term of their office. The manager (s) need not to be corporate unitholder(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The board of managers may appoint a chairman among its members.

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of corporate unitholders fall within the competence of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either corporate unitholders or not, by the sole manager, or if there is more than one manager, by a joint decision of at least two members of the board of managers.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any two managers at the place indicated in the convening notice. The chairman will preside at all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda

of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy. The proxy shall be given in writing, whether in original, by, facsimile or e-mail.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if all the managers are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Under exceptional circumstances any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signatures of at least two managers of the Company, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles of Association.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles of Association as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Corporate unitholder(s)

Art. 12. Sole corporate unitholder.

12.1 Where the number of corporate unitholders is reduced to one (1), the sole corporate unitholder exercises all powers conferred by the Law and the Articles of Association to the general meeting.

12.2 Any reference in the Articles of Association to the corporate unitholders and the general meeting or to corporate unitholders resolutions is to be read as a reference to such sole corporate unitholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3 The resolutions of the sole corporate unitholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

12.4 Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole corporate unitholder and the Company have to be recorded in minutes or evidenced in writing.

Art. 13. General meetings of corporate unitholders and corporate unitholders circular resolutions.

13.1 Powers and voting rights

13.1.1 Resolutions of the corporate unitholders are adopted at a general meeting of corporate unitholders (the "general meeting") or by way of circular resolutions.

13.1.2 The holding of a general meeting is not compulsory as long as the corporate unitholders number does not exceed twenty-five (25). In such case, each corporate unitholder shall receive the whole text of each resolution or resolution to be taken, transmitted in original, fax, e-mail or any other suitable telecommunication mean. Each corporate unitholder shall vote in writing.

13.1.3 If the corporate unitholders number exceeds twenty-five (25), the resolutions of the corporate unitholders are taken by general meeting. In such a case one general meeting shall be held at least annually at the registered office of the Company, or at any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as specified in the convening notice, within six (6) months of the closing of the financial year. If such day is a Saturday, a Sunday or a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other general meetings of corporate unitholders may be held at the registered office of the Company or at any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time, as specified in the convening notice of the meeting.

13.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

13.2.1 The corporate unitholders are convened to general meeting or consulted in writing at the initiative of the board of managers or of the sole manager (as the case may be) or corporate unitholders representing more than one-half of the capital of the Company.

13.2.2 Written notice of any general meeting is given to all corporate unitholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature (and circumstances) of which are set forth in the notice of the meeting.

13.2.3 Every corporate unit holder has the right to appoint in original, fax, e-mail or any other suitable telecommunication mean, any other natural or legal person as a proxy holder to attend and vote at a general meeting in his name. The proxy holder needs not to be a corporate unitholder. The proxy holder enjoys the same rights in the general meeting as those to which the corporate unit holders thus represented would be entitled.

13.2.4 Each corporate unitholder can participate to the corporate unitholders general meeting.

13.2.5 General meetings are held at the place and time specified in the convening notices.

13.2.6 If all the corporate unitholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

13.2.7 Resolutions at the meetings of corporate unitholders are valid in so far as they are adopted by corporate unitholder(s) representing more than the half of the corporate unit capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting, the corporate unitholders are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital that is represented.

13.2.8 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of corporate unitholders representing at least two third (2/3) of the capital. The corporate unitholders may change the nationality of the Company by unanimous resolution.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1 The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

14.2 Each year, as of the 31th of December, the board of managers or the sole manager prepares an inventory indicating all the movable and immovable assets of and all debts owned to and by the Company, as well as a balance sheet and a profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

14.3 Each corporate unitholder may obtain communication at the registered office of the inventory, the balance sheet and the profit and loss accounts. If the corporate unitholders number exceeds twenty-five (25), such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of corporate unitholders.

14.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual general meeting or by way of corporate unitholders circular resolutions.

Art. 15. Commissaire.

15.1 If the corporate unitholders number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more Statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be corporate unitholder(s).

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the Statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the Statutory reserve amounts to one tenth (10%) of the issued corporate unit capital.

16.2 The sole corporate unitholder or the general meeting of corporate unitholders at the majority vote determined by the Law may decide at any time that the excess be distributed to the corporate unitholder(s) as dividends or be carried forward or transferred as reserve.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the board of managers or the sole manager (as the case may be) and show that sufficient profits and other reserves (including corporate unit premium) are available for distribution;

(ii) the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 The general meeting of corporate unitholders representing more than half of the capital, or the sole corporate unitholder (as the case may be) may agree on the dissolution and the liquidation of the Company.

17.2 The liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of corporate unitholders or the sole corporate unitholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

17.3 The surplus after realisation of assets and payment of liabilities will be distributed to corporate unitholders in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provision

Art. 18. Applicable Law.

18.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2011.

Subscription - Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units of the Company have been entirely subscribed by Curver Luxembourg S.à r.l., named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400. EUR).

Resolutions of the corporate unitholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole corporate unitholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the followings resolutions:

1. Are appointed as managers:

- Ms Sandra HOFFMANN, born on 11 November 1971 in Bar-le-Duc (France), demeurant with professional address at Z.I. Hanebosch, 4562 Niedercorn, Luxembourg
- Mr Yuval Tzoref, manager of the Company, born on June 25, 1965 in Naharia, Israel, with professional address at Z.I. Haneboesch, 4562 Niedercorn, Luxembourg;

The managers shall serve for an undetermined duration.

2. The Company shall have its registered office at ZI Haneboesch, L4562 Niedercorn, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente mai,

Par devant Maître Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Curver Luxembourg S.à r.l., une société constituée et régie par les lois luxembourgeoises, sous la forme d'une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe ZI Haneboesch L-4562 Niedercorn, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 46419.

Ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Differdange, le 27 mai 2011.

Ladite procuration, paraphée et signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les Statuts (ci-après les Statuts) d'une Société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

I. Forme juridique - Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Forme Juridique - Dénomination.

1.1 Il existe une Société à responsabilité limitée sous la dénomination «Jardin RE (Luxembourg) S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une Société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi»), et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière

ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toute nature, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut participer à la création et le développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Luxembourg et à l'étranger et leur prêter toute assistance par voie de prêts, de garanties ou autrement.

La Société peut prêter à des sociétés dans lesquelles elle a des participations et emprunter avec ou sans intérêts, sous quelque forme et procéder à l'émission d'obligations et de certificats d'obligations.

2.3 La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières, industrielle ou commerciale, directement ou indirectement liée à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, le développement et la gestion de biens immobiliers.

2.4 La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Niedercorn, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans la commune de Niedercorn par résolution du conseil de gérance ou le gérant unique (le cas échéant).

3.2 Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'Assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) adoptée selon les conditions légalement requises pour la modification des Statuts. Il pourra être transféré à l'étranger par une résolution prise à l'unanimité par l'Assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) conformément aux prescriptions légales en vigueur.

3.3 La Société pourra ouvrir des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant unique ou du conseil de gérance (le cas échéant). Lorsque ou le gérant unique ou le conseil de gérance (le cas échéant) estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économiques ou sociaux de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger; le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une Société luxembourgeoise.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un des associés ne met pas fin à la Société.

Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux états financiers et aux résolutions des Assemblées générales des associés ou l'associé unique (le cas échéant).

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 Euros) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (12.500) avec une valeur nominale de un Euro (1 Euro).

5.2 Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant), prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

6.2 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire pour chacune d'elle.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en Assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les dispositions des articles 189 et 190 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 s'appliquent.

6.4 La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales par une résolution de l'Assemblée générale extraordinaire des associés ou l'associé unique (le cas échéant), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts. Le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de réserves distribuables suffisantes à cet effet.

III. Gestion

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un (1) ou plus de gérants qui sont nommés par résolution de l'associé unique (le cas échéant) ou de l'Assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé au moins d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres.

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand, ad nutum (sans motif).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par au moins un gérant A et un gérant B de la Société, par une décision conjointe d'au moins deux membres du conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance devra dans tous les cas se réunir au moins une fois tous les trois mois. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance nommera une autre personne en tant que président pro tempore par vote à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. La procuration sera donnée par écrit soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix, y compris la voix d'au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique de la Société, ou, le cas échéant, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Associé unique.

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts à l'Assemblée générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée générale ou aux résolutions circulaires des associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.4 Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Art. 13. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

13.1 Pouvoirs et droits de vote

13.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées à une assemblée générale des associés (l'«Assemblée générale») ou par voie de résolutions circulaires.

13.1.2 La tenue d'Assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou résolution à prendre, transmis par écrit ou par fax, courrier électronique ou tout autre moyen ou communication existant. Chaque associé émettra son vote par écrit.

13.1.3 Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les résolutions des associés sont prises en Assemblée générale des associés. Dans ce cas, une Assemblée générale annuelle est tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, comme il peut être indiqué dans la convocation, dans les mois (6) qui suivent la clôture de l'exercice. Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'Assemblée générale annuelle a lieu le prochain jour ouvrable. Toute autre Assemblée générale des associés se tient au siège de la Société à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'Assemblée.

13.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

13.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées générales ou consultés par écrit à l'initiative du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature (et les motifs) de cette urgence sont précisés dans la convocation à ladite Assemblée.

13.2.3 Tout associé peut désigner par écrit ou par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication approprié, toute personne physique ou morale comme mandataire pour assister et voter à une Assemblée générale en son nom. Le mandataire peut ne pas être associé. Chaque mandataire jouit des mêmes droits à l'Assemblée générale que ceux dont jouit l'associé représenté.

13.2.4 Chaque associé a le droit de participer aux Assemblées générales des associés.

13.2.5 Les Assemblées générales seront tenues aux lieux et heure précisés dans les convocations.

13.2.6 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée, l'Assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.2.7 Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par le(s) associé(s) représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première Assemblée générale, une seconde Assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée. Lors de cette deuxième Assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

13.2.8 Le capital social et les autres dispositions des présents Statuts pourront, à tout moment, être modifiés par une majorité des associés représentant au moins les deux tiers (2/3) du capital social. Les associés ne pourront changer la nationalité de la Société que par une résolution prise à l'unanimité.

V. Comptes annuels - Contrôle - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (le cas échéant) dresse un inventaire indiquant la valeur des actifs corporels et incorporels ainsi que toutes les dettes dues ou à recevoir de la Société et un bilan et un compte de profits et pertes dans lesquels les corrections de valeur doivent être faites.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'Assemblée générale annuelle des associés.

14.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée générale annuelle ou par résolutions circulaires des associés.

Art. 15. Commissaires.

15.1 Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Chaque année, cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 L'Assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (le cas échéant) décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, le reporter ou de l'affecter à un compte de réserve.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance ou le gérant unique (le cas échéant) et ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution;

(ii) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 L'Assemblée générale des associés représentant plus de la moitié du capital social ou l'associé unique (le cas échéant) peuvent procéder à la dissolution ou à la liquidation de la Société.

17.2 L'Assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, pour réaliser la liquidation et déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

17.3 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Disposition générale

Art. 18. Loi applicable.

18.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ont toutes été entièrement souscrites par Curver Luxembourg S.à r.l., mentionnée plus-haut, et entièrement libérées par paiement en numéraire, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à mille quatre cents Euros (1.400 Euros).

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a adopté les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

- Madame Sandra Hoffmann, née le 11 novembre 1971 à Bar-Le-Duc, (France), dont l'adresse professionnelle est située ZI Haneboesch, L-4562 Niedercorn, Luxembourg

- Monsieur Yuval Tzoref, né le 25 Juin 1965 à Naharia (Israel), dont l'adresse professionnelle est située ZI Haneboesch, L-4562 Niedercorn, Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi ZI Haneboesch, L-4562 Niedercorn, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2011. Relation: LAC/2011/26445. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011088388/486.

(110099201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Truvo A1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093036/10.

(110105289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Victoria Promotion Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.551.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2011

Première résolution:

L'assemblée décide de révoquer comme administrateur Monsieur NUCCI David demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines 2a rue de la Paix, et de nommer comme nouvel administrateur Mademoiselle NUCCI Marie née le 1^{er} mai 1988 à Thionville demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines 5 Bis, rue Belair pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs Monsieur NUCCI Eric et Monsieur LAURETTE Michel pour une durée indéterminée et de reconduire le mandat de l'administrateur – délégué Monsieur NUCCI Eric pour une durée indéterminée.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer le droit de signature de la façon suivante:

Pour tout montant ne dépassant pas la somme d'un million d'euros (1.000.000.- EUR), la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur - délégué. Pour tout montant dépassant la somme d'un million d'euros (1.000.000.- EUR), la société est valablement engagée par la signature conjointe de Monsieur NUCCI Eric, administrateur et Monsieur LAURETTE Michel, administrateur

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011093888/24.

(110105873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Tosca II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093057/10.

(110105060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Tradetronik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 87.383.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093058/10.

(110104719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Tryphon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.279.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le conseil d'administration

Il ressort des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration du 30 juin 2011 que Madame Ann-Christine AKERLUND, née le 14 juin 1974 à Brême (Allemagne), résident à route des Colondalles, 43, CH-1820 Montreux (Suisse). Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, jusqu'en 2013.

POUR LA SOCIETE

SGG S.A.

Référence de publication: 2011093060/13.

(110104733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

J-J. Partners S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.060.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 juin 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Fredrik von LIMBURG STIRUM, farmer, demeurant à Koskipolku 34, 25560 Koski As, Finlande, Président,
- Monsieur Albert EHRNROOTH, managing director, demeurant à Skeppsbrogatan 10 A 2, 00140 Helsingfors, Finlande
- Monsieur Mattias THERMAN, restaurateur, demeurant à Armfelstvägen 4, 00150 Helsingfors, Finlande,
- Madame Anna FROMOND, demeurant à Ehrensvärdsvägen 18-20 B 10, 00150 Helsingfors, Finlande,
- Monsieur Jacob EHRNROOTH, demeurant à Villagatan 4 A 4, 00150 Helsingfors, Finlande,
- Monsieur Martin TALLBERG, demeurant à Enåsvägen 16 A 6, 00200 Helsingfors, Finlande.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011 :

- M. John-Erik VON JULIN, Fasanstigen 2 A, 02700 Grankulla, Finlande.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011093692/21.

(110106265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

APIV General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 142.525,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.361.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of May.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

AXA Real Estate Investment Managers UK Limited, a private company limited by shares incorporated in the United Kingdom, with registered office at 155, Bishopsgate, GB – EC2M 3XJ London and registered under number 01115775 (the "Shareholder"),

represented by Ms. Nawal Benhlah, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 26th, 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée APIV General Partner S.à r.l., a company

governed by the laws of Luxembourg, with a corporate capital of One Hundred Twenty Four Thousand Six Hundred Twenty-Five euro (EUR 124,625.-), having its registered office at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, on February 8, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 664 on April 20, 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.361 and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, on 27 April 2011 and which publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of Seventeen Thousand Nine Hundred euro (EUR 17,900.-) so as to raise it from its present amount of One Hundred Twenty-Four Thousand Six Hundred Twenty Five Euro (EUR 124,625.-) to One Hundred Forty-Two Thousand Five Hundred Twenty Five Euro (EUR 142,525.-).

2 To issue Seven Hundred Sixteen (716) new shares, with a nominal value of Twenty Five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, with a share premium of Two Hundred Twenty Five Euro (EUR 225.-) per share.

3 To accept subscription for these new shares by AXA Real Estate Investment Managers UK Limited and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of Seventeen Thousand Nine Hundred euro (EUR 17,900.-) so as to raise it from its present amount of One Hundred Twenty-Four Thousand Six Hundred Twenty Five Euro (EUR 124,625.-) to One Hundred Forty-Two Thousand Five Hundred Twenty Five Euro (EUR 142,525.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue Seven Hundred Sixteen (716) new shares, with a nominal value of Twenty Five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, with a share premium of Two Hundred Twenty Five Euro (EUR 225.-) per share.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Ms. Nawal Benhlal, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA Real Estate Investment Managers UK Limited, prenamed by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for Seven Hundred Sixteen (716) new shares with a nominal value of Twenty Five Euro (EUR 25.-) and to make payment for such new shares, including a share premium in an aggregate amount of One Hundred Seventy Nine Thousand Euro (EUR 179,000.-), by a contribution in cash.

The amount of One Hundred Seventy Nine Thousand Euro (EUR 179,000.-), is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the Seven Hundred Sixteen (716) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at One Hundred Forty-Two Thousand Five Hundred Twenty Five Euro (EUR 142,525.-) represented by Five Thousand Seven Hundred and One (5,701) ordinary shares, with a nominal value of Twenty Five Euro (EUR 25.-) each (the "Ordinary Shares)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le trente mai.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AXA Real Estate Investment Managers UK Limited, une private company limited by shares de droit anglais, ayant son siège social à 155, Bishopsgate, GB – EC2M 3XJ Londres, Royaume-Uni et immatriculé sous le numéro 01115775 (l'«Associé»),

représentée par Mademoiselle Nawal Benhlah, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mai 2011.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée APIV General Partner S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec un capital social de cent vingt-quatre mille six cent vingt cinq euros (EUR 124.625,-) ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 8 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 664 le 20 avril 2007, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-124.361 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné le 27 avril 2011 et dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de dix-sept mille neuf cents euros (EUR 17.900,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-quatre mille six cent vingt cinq euros (EUR 124.625,-) à cent quarante-deux mille cinq cent vingt cinq euros (EUR 142.525,-).

2 Émission de sept cent seize (716) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission de deux cent vingt-cinq euros (EUR 225,-) par part sociale.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par AXA Real Estate Investment Managers UK Limited et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

L'associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de dix-sept mille neuf cents euros (EUR 17.900,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-quatre mille six cent vingt cinq euros (EUR 124.625,-) à cent quarante-deux mille cinq cent vingt cinq euros (EUR 142.525,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre sept cent seize (716) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission de deux cent vingt-cinq euros (EUR 225,-) par part sociale.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite Mademoiselle Nawal Benhlah, précitée, s'est présentée agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé d'AXA Real Estate Investment Managers UK Limited, précité, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire sept cent seize (716) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles, y compris une prime d'émission d'un montant total de cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 179.000,-), par un apport en numéraire.

Le montant de cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 179.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'attribuer les sept cent seize (716) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à cent quarante-deux mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 142.525,-) représenté par cinq mille sept cent une (5.701) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25), chacune (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires»).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Benhlal, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2011. Relation: LAC/2011/25002. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011088139/148.

(110099677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

fucom sa, Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauhtegaass.

R.C.S. Luxembourg B 117.270.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stadtbredimus, le 10.06.2011.

fu Com S.A.

7, Lauhtegaass

L-5450 Stadtbredimus

Signature

Référence de publication: 2011093260/14.

(110104697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

PHM Topco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.045.330,70.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.875.

Avec effet au 1^{er} juin 2010, Pamplona Capital Partners II LP, associé de la Société, a transféré 101.100 parts sociales qu'elle détenait comme suit:

Pamplona Capital Partners II LP a cédé à Richard A. Lorentz

- 5.055 parts sociales de classe A

- 5.055 parts sociales de classe B

- 5.055 parts sociales de classe C

- 5.055 parts sociales de classe D

- 5.055 parts sociales de classe E
- 5.055 parts sociales de classe F
- 5.055 parts sociales de classe G
- 5.055 parts sociales de classe H
- 5.055 parts sociales de classe I
- 5.055 parts sociales de classe J

Pamplona Capital Partners II LP a cédé à John Bujnoch

- 5.055 parts sociales de classe A
- 5.055 parts sociales de classe B
- 5.055 parts sociales de classe C
- 5.055 parts sociales de classe D
- 5.055 parts sociales de classe E
- 5.055 parts sociales de classe F
- 5.055 parts sociales de classe G
- 5.055 parts sociales de classe H
- 5.055 parts sociales de classe I
- 5.055 parts sociales de classe J

Avec effet au 18 mars 2011, Pamplona Capital Partners II LP, l'associé unique de la Société, a transféré 336.920 parts sociales qu'elle détenait comme suit:

Pamplona Capital Partners II LP a cédé à David George Aimers Andison

- 3.369 parts sociales de classe A
- 3.369 parts sociales de classe B
- 3.369 parts sociales de classe C
- 3.369 parts sociales de classe D
- 3.369 parts sociales de classe E
- 3.369 parts sociales de classe F
- 3.369 parts sociales de classe G
- 3.369 parts sociales de classe H
- 3.369 parts sociales de classe I
- 3.369 parts sociales de classe J

Pamplona Capital Partners II LP a cédé à Kim Cooper

- 6.739 parts sociales de classe A
- 6.739 parts sociales de classe B
- 6.739 parts sociales de classe C
- 6.739 parts sociales de classe D
- 6.739 parts sociales de classe E
- 6.739 parts sociales de classe F
- 6.739 parts sociales de classe G
- 6.739 parts sociales de classe H
- 6.739 parts sociales de classe I
- 6.739 parts sociales de classe J

Pamplona Capital Partners II LP a cédé à Nicholas Murray Gleeson

- 16.845 parts sociales de classe A
- 16.845 parts sociales de classe B
- 16.845 parts sociales de classe C
- 16.845 parts sociales de classe D
- 16.845 parts sociales de classe E
- 16.845 parts sociales de classe F
- 16.845 parts sociales de classe G
- 16.845 parts sociales de classe H
- 16.845 parts sociales de classe I
- 16.845 parts sociales de classe J

Pamplona Capital Partners II LP a cédé à Roger Steven Spiers

- 6.739 parts sociales de classe A
- 6.739 parts sociales de classe B
- 6.739 parts sociales de classe C
- 6.739 parts sociales de classe D
- 6.739 parts sociales de classe E
- 6.739 parts sociales de classe F
- 6.739 parts sociales de classe G
- 6.739 parts sociales de classe H
- 6.739 parts sociales de classe I
- 6.739 parts sociales de classe J

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

PHM Topco 10 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011095486/82.

(110107571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Unicity II Acton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.119.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société
prises le 10 juin 2011*

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui a décidé de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011, l'adresse professionnelle de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS devient également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unicity II Acton SARL

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2011093064/17.

(110105262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

DAM Arch S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.079.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of June,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

There appeared

DAM Capital S.à r.l, a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 98.197,

here represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 15 June 2011.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of DAM Arch S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116.079, incorporated pursuant to a notarial deed dated 24 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 6 July 2006, number 1304 (hereinafter the «Company») and representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, and article 21 of the articles of incorporation of the Company, the sole shareholder resolves to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to appoint as liquidator Mr Max Kremer, licencié en droit, born on 21 September 1978 in Luxembourg, residing professionally at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by article 145 of the Law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, without requesting the authorisation of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, these persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un juin,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

DAM Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.197,

ici représentée par Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 15 juin 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant que seul associée de DAM Arch S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.079, constituée suivant acte notarié en date du 24 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 juillet 2006, numéro 1304, (la «Société») et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et à l'article 21 des statuts de la Société, l'associé unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer comme liquidateur Monsieur Max Kremer, licencié en droit, né le 21 septembre 1978 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KREMER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2011. LAC/2011/28540. Reçu douze euros €12,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Joëlle Baden.

Référence de publication: 2011095749/91.

(110107677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Edi Concept International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.458.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 6 juin 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 6 juin 2011, que:

L'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Peter Hamacher de son mandat d'Administrateur avec effet au 11 mai 2011. Elle a décidé de nommer Monsieur Guillaume Le Bouar, employé privé, né à (F) Brignoles le 2 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

L'assemblée a pris également acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né à Metz le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

L'assemblée décide de remplacer la société Audit.lu Commissaire aux comptes par la société VERIDICE S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 154.843, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

EDI CONCEPT INTERNATIONAL S.A.

François Georges

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2011094430/26.

(110107561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Unicity III Bournemouth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.609.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 10 juin 2011

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui a décidé de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011 l'adresse professionnelle de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS devient également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unicity III Bournemouth SARL
Szymon DEC
Gérant

Référence de publication: 2011093065/17.

(110105261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Unicity IV BB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.623.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société
prises le 10 juin 2011*

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui a décidé de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011, l'adresse professionnelle de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS devient également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unicity IV BB SARL
Szymon DEC
Gérant

Référence de publication: 2011093066/17.

(110105260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Axolia SA., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.036.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 24
mars 2011.*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de la société European Management Fiduciary S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes.
- de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, la société MPM International S.A. ayant son siège social 30 route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69702. La société MPM International S.A. terminera le mandat de la société European Management Fiduciary S.A. démissionnaire, et son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011093483/20.

(110106400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Uniwill Invest ApS, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1542 Luxembourg, 11, rue J.B. Fresez.

R.C.S. Luxembourg B 150.120.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gabriela Zaleski.

Référence de publication: 2011093067/10.

(110105071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Urban Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4302 Esch-sur-Alzette, 12, rue Eugène Reichling.
R.C.S. Luxembourg B 151.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093068/10.

(110104767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

V.V.B. International Holding G.m.b.H., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 47.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour V.V.B. International Holding GmbH SPF

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011093069/12.

(110105056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Parc du Rhône S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 23.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 102.928.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 25 juin 2011

L'unique Associé de Parc du Rhône S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Geimer, né le 23 Janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011,

- de nommer Sjors van der Meer né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Sjors van der Meer

Christelle Ferry

Luxembourg, le 25 Juin 2011.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011094163/22.

(110105910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Treveria Forty-Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 131.028.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093223/18.

(110103789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Value-Call S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 110.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093072/10.

(110104851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Valvert Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 147.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093073/10.

(110105481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Versale Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.203.

Rectificatif des Statuts Coordonnés L110013037 déposé le 21/01/2011

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093074/11.

(110104474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Exival S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 12.398.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 27 juin 2011 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de:

- Madame Mariette MOURY-FRENAY, administrateur de sociétés, demeurant à B-4130 Tilff;
 - Madame Jacqueline HORION-MOURY, administrateur de sociétés, demeurant à MC-98000 Monaco;
 - Monsieur Georges MOURY, administrateur de sociétés, demeurant à B-4052 Chaufontaine;
 - Monsieur Robert RODERICH, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy SCHOSSELER, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Pour extrait conforme
EXIVAL S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2011095635/23.

(110107290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Assya Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 95.132.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de Monsieur Thierry Leyne, administrateur et délégué à la gestion journalière de la Société ASSYA HOLDING S.A., fait l'objet d'un changement avec effet au 20 juin 2011 et sera désormais la suivante: 19 Nissim Alonei, 62919 Tel Aviv, Israël.

Extrait des résolutions écrites du conseil d'administration du 26 juin 2011

Faisant suite au décès de Maître Charles Ossola en date du 23 juin 2011 (...), les administrateurs restants (Monsieur Fabien Zuili et Monsieur Thierry Leyne) ont pris (..) la résolution suivante, conformément aux articles 6 et 7 des statuts de la Société:

- nomination, par voie de cooptation en remplacement de Maître Charles Ossola conformément à l'article 6 des statuts de la Société, de Maître Olivia Kirsch, née le 11 juillet 1973 à Uccie (Belgique), Avocat à la Cour, résidant professionnellement 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, à compter du 24 juin 2011 et, sous réserve de confirmation de ladite nomination par la prochaine assemblée générale des actionnaires, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASSYA HOLDING
Signature

Référence de publication: 2011095718/23.

(110107842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Versale Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 65.203.

—
RECTIFICATIF

des Statuts Coordonnés L110097656 déposé le 24/06/2011

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093075/12.

(110104593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Bregal Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 10.183.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2011 au siège social que: Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.
 - Herman BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg, 10, CH-6300 Zug, Suisse.
 - Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.
 - Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg, 10, CH-6300 Zug, Suisse.
 - John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 1st floor, 2-5, Old Bond Street, W1S 4 PD, Londres, Angleterre.
 - Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.
- A été élu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:
- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, 2.

Pour extrait conforme
Signatures
Gérants

Référence de publication: 2011094335/27.

(110106642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Versale Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.203.

Les statuts coordonnés de la société suivant l'acte du 15 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093076/11.

(110105027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Aram Services Nettoyage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 1A, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg B 161.871.

STATUTS

L'an deux mil onze, le trente mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jamel SALHI, employé, demeurant à F-54135 Mexy, 13, rue Jean Bouin, né à Tourcoing (France), le 1 avril 1963,

2.- Monsieur Larbi YAMANI, employé, demeurant à 16000 Husseindey (Alger), Cité Amirouche Boite 5, N°94, né à Husseindey (Alger), le 13 novembre 1967,

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de nettoyage pour particuliers ou professionnels, avec vente et location d'articles de la branche, ainsi que toutes les opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant une modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de ARAM SERVICES NETTOYAGE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Bonnevoie.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125.EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription - Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jamel SALHI, prénommé	50
2.- Monsieur Larbi YAMANI , prénommé	50
TOTAL: cent parts sociales	100

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

94922

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à mille trois cents Euros (1.300.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2665 Luxembourg-Bonnevoie, 1A, rue du Verger,
2. Le nombre des gérants est fixé à un.

L'assemblée désigne comme gérant(s) pour une durée indéterminée:

Monsieur Jamel SALHI, employé, demeurant à F-54135 Mexy, 13, rue Jean Bouin, né à Tourcoing (France), le 1 avril 1963.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. SALHI, L. YAMANI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2011. Relation: LAC/2011/26443. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011093473/97.

(110105839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Trend Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.644.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le quinze juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur William CHARAF, architecte, demeurant à F-75007 Paris, 92, Boulevard de la Tour Maubourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination «TREND TRUST S.A.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la gestion de e-commerce ou autrement dit le commerce électronique dans toutes ces relations quel que soit la nature des acteurs concernés, et ceci principalement dans le domaine de la mode et de ses accessoires.

La société a en outre pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et

au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Chapitre II - Capital, Actions

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social émis de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), divisé en TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) par action, entièrement libérées.

Art. 6. Actions. Les actions sont au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Chapitre III - Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'Administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, en cas d'actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique, qui ne doit pas nécessairement être l'actionnaire unique. L'administrateur unique dispose de l'ensemble des prérogatives qui sont dévolues au conseil d'administration. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre «administrateur unique» ou «conseil d'administration», selon le cas.»

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par les administrateurs restants conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. En cas d'existence d'un conseil d'administration celui-ci élit parmi ses membres un président. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des membres présents un autre administrateur pour présider la réunion.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une annexe préalablement adoptée par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, en cas d'administrateur unique, par la signature de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux Comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mercredi du mois de juin chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou un dimanche l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres Assemblées Générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restant. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil d'administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à

l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 31 décembre 2011.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2012.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant Monsieur William CHARAF, prénommé, déclare souscrire toutes les trois cent cinquante (310) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ 1.100,- EUR

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique, représentant la totalité du capital, a pris les résolutions suivantes:

a) Est nommé administrateur unique:

Monsieur William CHARAF, né le 07 juillet 1956 à Damas (Syrie), demeurant à F-75007 Paris, 92, Boulevard de la Tour Maubourg.

Monsieur William CHARAF aura tous pouvoirs de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

b) Est nommé commissaire aux comptes:

Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.à r.l., en abrégé L.P.G., ayant son siège social à 31 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 84.426. Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

c) Le siège social de la société est fixé à 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par nom, prénom état et demeure par le notaire instrumentant celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. CHARAF, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2011. Relation: LAC/2011/28358. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2011.

Référence de publication: 2011087470/209.

(110098765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Marie-Odile s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21A, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.094.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil onze.

Le neuf juin.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Marie-Odile DEMOULIN, commerçante, née à Lille (France) le 16 novembre 1962 (No. Matricule 19621116269), épouse de Monsieur Damiano CHIMENTI, demeurant à L-8265 Mamer, 10 rue François Trausch.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «MARIE-ODILE S.à.r.l.» (Matricule 19942409314), avec siège social à L-1118 Luxembourg, 21A rue Aldringen;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 49.094;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 octobre 1994, publié au Mémorial C de 1995, page 1.857.

b) Que la prédite associée de la société à responsabilité limitée «MARIE-ODILE S.à.r.l.» a décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, l'associée déclare reprendre tout l'actif et le passif de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à la Fiduciaire Becker, L-1537 Luxembourg, 3 rue du Foyer.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Demoulin, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 15 juin 2011. Relation: EAC/2011/7749. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C.

Bettembourg, le 5 juillet 2011.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2011096391/33.

(110108578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Versale Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.203.

—
Les statuts coordonnés de la société suivant l'acte du 31 décembre 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093077/11.

(110105028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Victoria Promotion Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093078/10.

(110104934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Vitanatur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8473 Eschen, 16, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 131.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093079/10.

(110104482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Elma Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8444 Steinfort, 1, rue Randlingen.

R.C.S. Luxembourg B 97.934.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2010

Première résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs de la société:

1. Monsieur Joseph ELSÉN, pensionné, demeurant à L-8444 Steinfort 1 rue Randlingen, qui est nommé administrateur-délégué.

2. Madame Suzette MANGEN, employée privée, demeurant à L-8444 Steinfort 1 rue Randlingen, qui est nommée administrateur-déléguée.

3. Monsieur Jean-Marie WILHELM, comptable, demeurant à L-7248 Bereldange 42 rue Michel Rodange.
leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE DE RÉVISION SARL société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg 246, rue de Beggen L-1220 Luxembourg, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

ELSÉN Joseph / MANGEN Suzette / WILHELM Jean-Marie.

Référence de publication: 2011095765/23.

(110107793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

WIKIO Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 113.995.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 juin 2011:

L'Assemblée Générale accepte la démission de M. Ouriel OHAYON, de son poste d'administrateur et décide de ne pas nommer de nouvel administrateur en remplacement de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011093088/13.

(110104559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Dust Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 161.939.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, am neunundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Erik RISCHMANN, expert-comptable, geboren am 8. März 1964 in Homburg (D), wohnhaft in D-66424 Homburg-Saar, Talstrasse 39.

Vorgenannte Partei hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Betreuung eines Buchhalterbüros, die Unternehmensberatung, Steuerberatung, das Treuhandgeschäft und Domizilierungen.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „DUST FIDUCIAIRE S.à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Stadtbredimus.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500,- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig EURO (125,- EUR).

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von Herr Erik RISCHMANN, vorgenannt.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert EURO (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2011.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000,- EUR).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Herr Erik RISCHMANN, vorbenannt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. RISCHMANN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2011. Relation: REM/2011/855. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 6. Juli 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011096490/96.

(110108911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Vivalto Home, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 146.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011093080/11.

(110104435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

VS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 108.539.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011093081/11.

(110104458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Walk 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 104.761.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093082/10.

(110104447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Park Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 107.847.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 25 Juin 2011

L'unique Associé de Park Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Geimer, né le 23 Janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011,

- de nommer Sjors van der Meer né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Sjors van der Meer

Christelle Ferry

Luxembourg, le 25 Juin 2011.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011094164/22.

(110105786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Westpoint D2 Distribution Park Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093083/10.

(110104795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Westrich Gen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011093084/10.

(110104841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Warner Bowes Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 34.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093087/9.

(110105024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Aicone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2521 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.222.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AICONE S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2521 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 952 du 6 mai 2010;

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 152.222.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude KARP, comptable, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- 1.- Décision de dissoudre et de mettre en liquidation la société AICONE S.A.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Approbation des rapports du liquidateur et du commissaire-vérificateur.
- 4.- Décharge du liquidateur et du commissaire-vérificateur.
- 5.- Clôture de la liquidation et détermination de l'endroit où seront conservés les documents et livres de la société.
- 6.- Acceptation la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes avec pleine et entière décharge.

7.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société AICONE S.A.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme la société Investor's Business Office S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, RCS B numéro 78.554, aux fonctions de liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée Générale adopte ensuite les comptes de liquidation présentés par le liquidateur et vérifiés par le commissaire à la liquidation et leur donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme achevée et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à l'ancien siège social de la société.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'Administration, ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour leur mandat jusqu'à ce jour. Avertissement du notaire

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'actionnaire ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 17.30 heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 950,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: N. GLOESENER; P. WEILER; C. KARP; P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2011. Relation: LAC/2011/29296. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093459/79.

(110106384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Via Dimmi Si S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4513 Niederkorn, 132, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 161.906.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DS Luxembourg S.A., société anonyme, avec siège social à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach, RCS Luxembourg B 136727, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Vito LEOCI, né à Luxembourg, le 12 juin 1962, demeurant à L-5334 Moutfort, 6A, Um Kinert.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, la production, la vente et la livraison à domicile de produits alimentaires.

En général, la société peut faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement. Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou à le développer.

Art. 3. La société prend la dénomination de "VIA DIMMI SI S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Niederkorn.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) représenté par 100 (CENT) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125.- (CENT VINGT-CINQ EUROS) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille onze.

Souscription et libération

Les 100 (CENT) parts sociales sont souscrites par l'associé unique la société DS Luxembourg S.A., prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants technique pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Vito LEOCI, né à Luxembourg, le 12 juin 1962, demeurant à L-5334 Moutfort, 6A, Um Kinert.

b) Monsieur Franco ORSINO, né à Oslo (Norvège), le 6 décembre 1963, demeurant à L-5243 Sandweiler, 5, Vir Herel.

2.- Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Marco SGRECCIA, né à Differdange, le 28 février 1970, demeurant à L-2533 Luxembourg, 77, rue de la Semois

b) Monsieur Fabio MAROCHI, né à Differdange, le 16 février 1970, demeurant à L-4513 Nieder Korn, 76A, route de Bascharage.

3.- La Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant technique et d'un gérant administratif.

2. Le siège social est fixé à L-4513 Nieder Korn, 132, rue de Bascharage.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. LEOCI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2011. Relation: LAC/2011/29913. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094886/90.

(110107122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

WIKIO Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 113.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011093089/11.

(110104560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Wood, Appleton, Oliver & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 20.938.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62155 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093093/10.

(110104712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Pluton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.859.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 25 Juin 2011

L'unique Associé de Pluton Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Geimer, né le 23 Janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011,

- de nommer Sjors van der Meer né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Sjors van der Meer

Christelle Ferry

Luxembourg, le 25 Juin 2011.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011094167/22.

(110105795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

GME Office Solutions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5-7, Berlerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 161.868.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Geert MELS, gérant de société, né à Lubbeek (Belgique) le 26 juillet 1968, demeurant à B-3460 Assent, Lindenhof, 9.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services administratifs aux entreprises ainsi qu'occasionnellement l'achat, la vente et la location de matériel bureautique.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute

autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "GME OFFICE SOLUTIONS s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Pommerloch.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Geert MELS, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Geert MELS, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-9638 Pommerloch, 5-7, Berlerstrooss.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MELS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 juin 2011. Relation: CAP/2011/2407. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 4 juillet 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011094077/139.

(110105999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Renomix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Kehlen, 3, Quatre-Vents.

R.C.S. Luxembourg B 161.606.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den achtzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine DECKER, mit Amtswohnsitz in Hesperange,

Ist erschienen:

- Herr Sebastian SWIERCZ, Bautechniker, geboren in Konskie (Polen), am 26. April 1974, wohnhaft in L-5970 Itzig, 10, Rue des Muguets,

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht, die Satzungen einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts zu beurkunden, welche den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Gesellschaftsname lautet «RENOMIX S.à r.l.».

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Kehlen.

Der Gesellschaftssitz kann, durch Beschluß des einzigen Gesellschafters beziehungsweise einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, in jede andere Gemeinde des Großherzogtums verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Sie kann, durch Beschluß des einzigen Gesellschafters beziehungsweise der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, aufgelöst werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft sind der Handel von Waren welche nicht durch spezielle Gesetzesbestimmungen geregelt sind, sowie Gerüste-Monteurarbeiten, Bauunternehmer, Unternehmer von Erdarbeiten Aushöhlungsarbeiten und Kanalisationsarbeiten, Fliesenleger, Leger-Monteur von Fenstern, Türen und Fertigmöbeln, Installateur im Heizungs-Sanitärbereich, Maler-Dekorateur, Decken-und Fassadenarbeiten, Tapezierer-Dekorateurarbeiten.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet, sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobilare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfunfhundert Euro (12.500,-€), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundert fünfundzwanzig Euro (125,- €).

Diese Anteile sind vollständig und in bar von dem einzigen Anteilhaber Herr Sebastian SWIERCZ, Bautechniker, wohnhaft in L-5970 Itzig, 10, Rue des Muguets, einbezahlt, so daß die Summe von zwölftausendfunfhundert Euro (12.500,- €) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 6. Bei mehreren Gesellschaftern kann die Anteilübernahme an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller Anteilhaber geschehen. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an den überlebenden Ehepartner respektive den pflichtteilsberechtigten Erben übertragen werden. In jedem Fall sind die Bestimmungen des Artikels 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 anwendbar.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von dem einzigen Anteilhaber oder durch die Generalversammlung aller Anteilhaber, ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

Art. 10. Bei der Ausübung ihres Mandates gehen der oder die Geschäftsführer keine persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterzeichnung des oder der Geschäftsführer.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile innehat. Er kann sich aufgrund einer Sondervollmacht bei der Generalversammlung rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 13. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluß in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 17. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung des oder der Gesellschafter.

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von dem einzigen Anteilhaber oder von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der einzige Anteilhaber oder die Generalversammlung legen deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.

Feststellung

Der amtierende Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Erklärung des Komparenten:

Der Komparent erklärt, in Anwendung des abgeänderten Gesetzes vom 12. November 2004, dass er der dinglich Begünstigter gegenwärtiger Gesellschaft ist, und bezeugt, dass die Gelder/Güter/Rechte, welche zur Einzahlung des Gesellschaftskapitals verwendet wurden, weder von Drogengeschäften, noch von einer, in Artikel 506-1 des luxemburgischen Strafgesetzbuches, und in Artikel 8-1 des abgeänderten Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Verkauf von medikamentösen Substanzen und den Kampf gegen die Drogenabhängigkeit (Weisswäsche) oder einer in Artikel 135-1 des Strafgesetzbuches (Terrorismusfinanzierung), aufgeführten Zuwiderhandlung, herrühren, beziehungsweise die Gesellschaft nicht gegen besagte gesetzlichen Bestimmungen zuwiderhandelt/zuwiderhandeln wird.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise 950,-€.

Außerordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Anteilhaber, welcher das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefaßt.

1.- Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.

Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird Herr Sebastian SWIERCZ, vorbenannt.

Der Geschäftsführer hat Befugnis, die Gesellschaft rechtsgültig durch seine alleinige Unterschrift zu vertreten.

2.- Die Adresse des Gesellschaftssitzes ist in L-8295 Kehlen, 3, Quatre-Vents.

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen in der Amtsstube des amtierenden Notars. Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Gezeichnet: SWIERCZ Sebastian, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mai 2011. Relation: LAC/2011/23070. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 22 juin 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011087781/109.

(110097701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

WP International I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093095/9.

(110104014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

TCP Publishing Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 873.375,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 155.441.

*Extrait des résolutions écrites
adoptées par les associés en date du 30 juin 2011*

Résolutions:

Les associés décident d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2011 comme suit:

Conseil de gérance:

M. Riccardo Zorzetto, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant A;

M. Eric Scussel, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant A;

M. Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, gérant B;

M. Vittorio Pignatti Morano Campori, gérant de fonds d'investissements, demeurant professionnellement au 35, Portman Square, W1H 6LR, Londres (Royaume-Uni) gérant B;

M. Pablo Velez, gérant de fonds d'investissements, demeurant professionnellement au 35, Portman Square, W1H 6LR, Londres (Royaume-Uni) gérant B.

Réviseur d'entreprise

Grant Thornton Lux Audit SA, 83, Pafabruch, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
TCP Lux Eurinvest Sàrl
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2011094844/31.

(110107485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Luxco Holdings CEP I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 161.095.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eight day of the month of June.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Luxco Holdings CEP I S.C.A., a société en commandite par actions with registered office at 6, rue Philippe II, L-2324 Luxembourg, incorporated by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 13 May 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 161095 (the "Company").

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Me Cyril d'Herbes, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

(A) The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

(B) As it appeared from said attendance list, all thirty one thousands (31,000) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company (including the Manager (gérant-commandité)) declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

(C) The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company to three million nine hundred thirty one thousand Euros (€ 3,931,000) by the issue of a total of three million nine hundred thousands (3,900,000) shares, each of a nominal value of one Euro (€ 1.-) and a total issue price of thirty nine million Euros (€ 39,000,000.-); subscription to the new shares so issued by Luxco Holdings CEP II S.à r.l. against a contribution in cash; allocation of the subscription price, consequential amendment of article 6 of the articles;

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company to three million nine hundred thirty one thousand Euros (€ 3,931,000.-) by the issue of a total of three million nine hundred thousands (3,900,000) new shares, each of a nominal value of one Euro (€ 1). The new shares are issued with a total issue price of thirty nine million Euros (€ 39,000,000.-).

Thereupon, Luxco Holdings CEP II S.à r.l. represented by Me Toinon Hoss, prenamed, subscribed to all the new shares so issued (the other shareholder expressly waiving to the extent required any preemptive subscription rights) and paid the total aggregate total issue price of thirty nine million Euros (€ 39,000,000.-) in cash.

Evidence of the payment of the total aggregate issue price was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate from the issue price an amount equal to the nominal value of the new shares so issued to the capital account and the remainder to the freely distributable share premium.

In consequence of the above, the meeting resolved to amend article 6 as set forth below:

“ **Art. 6.** The company has a subscribed capital of three million nine hundred thirty one thousand euro (EUR 3,931,000.-) consisting of three million nine hundred and thirty thousand nine hundred ninety nine (3,930,999) Ordinary Shares and one (1) Manager Share with a par value of one euro (EUR 1) each.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.”

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately € 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day abovementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Luxco Holdings CEP I S.C.A., une société en commandite par actions dont le siège social est sis 6, rue Philippe II, L-2324 Luxembourg, constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 13 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161.095 (la «Société»).

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné en tant que secrétaire et scrutateur Me Cyril d'Herbes, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

(D) Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre sont renseignés sur une liste de présence signés par le(s) mandataire(s), le président, le secrétaire et le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

(E) Il appert de ladite liste que la totalité des trente et un mille (31.000) actions émises par la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les actionnaires de la Société (y compris le Gérant-Commandité) ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée a été valablement constituée et a pu valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour:

(F) L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

- Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter à trois millions neuf cent trente et un mille euros (EUR 3.931.000,-) par l'émission d'un total de trois millions neuf cent mille (3.900.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et un prix de souscription total de trente-neuf millions d'euros (€ 39.000.000,-); souscription à de nouvelles actions ainsi émises par Luxco Holdings CEP II Sarl moyennant un apport en numéraire; affectation de la totalité du prix de souscription, et modification corrélative des statuts;

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter à trois millions neuf cent trente et un mille euros (€ 3.931.000,-) par l'émission d'un total de trois millions neuf cent mille (3.900.000) nouvelles actions, d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune. Les nouvelles actions sont émises à un prix d'émission total de trente-neuf millions d'euros (€ 39.000.000,-).

À la suite de quoi, Luxco Holdings CEP II Sarl représentée par Me Toinon Hoss, prénommée, a souscrit à toutes les actions nouvelles ainsi émises (l'autre actionnaire renonçant expressément, dans la mesure requise, à tout droit de souscription préférentiel) et a payé l'intégralité du prix d'émission total s'élevant à trente-neuf millions d'euros (€ 39.000.000,-) en numéraire.

Preuve du paiement du prix d'émission total a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'affecter du prix de souscription, un montant égal à la valeur nominale des actions émises au compte du capital social et le solde au compte prime d'émission librement distribuable.

En conséquence de ce qui précède, il a été décidé de modifier l'article 6 afin de se lire comme suit:

« **Art. 6.** La société a un capital souscrit de trois millions neuf cent trente et un mille euros (EUR 3.931.000,-) représenté par trois millions neuf cent trente mille neuf cent quatre vingt dix neuf (3.930.999) Actions Ordinaires et une (1) Action de Commandité, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts. La société peut, dans la mesure permise par la loi et aux conditions permise par la loi, racheter ses propres actions.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société à la suite des résolutions ci-dessus sont estimés à approximativement € 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2011. Relation: EAC/2011/8360. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089862/119.

(110100940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Kalippo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.004.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2011, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2011, LAC/2011/29222, aux droits de soixante-quinze euros (75,- EUR), que la société "KALIPPO S.à r.l." (en liquidation volontaire), R.C.S Luxembourg Numéro B 123.004 ayant son siège social à L-2180 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 243 du 23 février 2007;

la société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentale en date du 28 avril 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) au siège social de la Société au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093701/21.

(110105524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Wood, Appleton, Oliver & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 20.938.

L'an deux mille onze, le vingt et un juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société FIDEOS, société anonyme ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S. B 114.678, ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 juin 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Le comparant, représenté par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 20938, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxem-

bourg, en date du 28 octobre 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 358, en date du 5 décembre 1983, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire, en date du 22 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 221 en date de l'année 1994.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de soixante-deux Euros (EUR 62,-) chacune.

III. L'actionnaire unique décide de modifier l'objet de la Société et de reformuler l'article 3 des statuts de la Société afin de lui conférer la teneur suivante:

«La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille Euro (EUR 1.000,-).

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 juin 2011. Relation: LAC/2011/28764. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011093094/58.

(110104713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Techprint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone d'Activité Zare (Îlot Est).

R.C.S. Luxembourg B 30.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 11 juillet 2011.

Pour TECHPRINT S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011100558/13.

(110113541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.
